

NOMINATIONS, ÉLECTIONS

Alain Stamenoff, Président de la Fédération des chasseurs de l'Orne, a été nommé Chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole par le Ministre de l'Agriculture. Toutes nos félicitations au Président Stamenoff.

Gilbert Dugros, ancien président de la Fédération des chasseurs du Gers, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. **Dominique Mezzadri**, ancien président de la Fédération des chasseurs de Corse, a été élevé au rang d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations.

Claude Paul, Officier de l'Ordre national du mérite. Notre ami Claude Paul, Directeur de la Fédération des chasseurs de la Moselle, a reçu de son Préfet les insignes d'Officier de l'Ordre national du mérite. Félicitations Claude !

Le Président Bidault à la tête de la Fondation. Edouard Alain Bidault, Président de la Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire, a été élu président de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, pour succéder au Président Vivier. A noter que lors de la dernière assemblée générale, la fondation a changé sa dénomination: en gommant les termes nationaux, les administrateurs ont choisi d'ouvrir à la fondation des perspectives internationales, à l'échelle des déplacements des oiseaux migrateurs. La protection des habitats n'a pas de frontières ! La Fondation, propriétaire de 4500 hectares, est sans doute le plus grand conservatoire d'espaces privés en France.

Guillaume Sainteny, ancien conseiller de Corinne Lepage au ministère de l'Environnement, est nommé Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale au MEDD.

Des biches fécondées in vitro

Depuis de longues années, le Docteur Xavier Legendre, Directeur du Parc de la Haute Touche (Muséum d'histoire naturelle) dans l'Indre mène des études visant à féconder des biches in vitro. Son objectif est de faire porter à des biches de l'espèce «élaphe» les embryons d'espèces beaucoup plus rares, voire en voie d'extinction, dont le Parc de la Haute Touche abrite des spécimens. Avec l'aide d'autres organismes scientifiques – notamment l'INRA – ces travaux ont abouti à la récente naissance de trois faons in vitro; il d'agit d'une première européenne. Toutes nos félicitations à Xavier Legendre et à son équipe! Quand il délaisse son laboratoire, le Docteur Legendre sonne volontiers de la trompe de chasse: il est parmi les meilleurs au plan national. Xavier Legendre est aussi administrateur de la fédération des chasseurs de l'Indre; il fut également président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau, puis de grand gibier. Un homme fort occupé !

Eoliennes et chauve-souris

Alors que les éoliennes poussent comme des champignons, il apparaît de plus en plus que leur impact sur la faune est loin d'être négligeable. Ainsi, nous lisons dans « Le courrier de la nature » que plus de 2000 chauve-souris ont été trouvées mortes au cours de l'été 2003, sous 44 éoliennes installées dans une zone montagneuse de Virginie (USA). Compte tenu des projets d'agrandissement du parc éolien concerné, il est estimé que 30.000 chauves-souris seront tuées chaque année. Il est curieux de constater à quel point ces éoliennes qui tuent toutes sortes d'espèces animales – y compris parmi les protégées – et présentent un incontestable enlaidissement de notre cadre de vie sont acceptées par les instances écologiques politiques sans sourciller. En France, au niveau local, les

promoteurs ont trouvé le bon filon pour implanter ces machines, avec des compensations financières conséquentes proposées aux propriétaires, aux élus locaux (taxes foncières) et aux agriculteurs. Une récente disposition législative a toutefois apporté un frein à l'« éoliennisation » galopante : les possibilités d'installation en dehors des grands parcs éoliens seront limitées, et l'achat systématique par EDF de l'électricité produite par les éoliennes semble remis en cause. Ce rachat est très avantageux pour les producteurs d'énergie éolienne, pas pour les particuliers.



Comment manger du gibier sans chasser ?

En faisant de l'élevage pardi ! Une dépêche de l'AFP présente l'élevage du gibier comme une alternative à la chasse, pour les gastronomes. Cet élevage se développe en Allemagne où 6000 troupeaux (sangliers, cerfs, chevreuils, daims, bisons, mouflons) sont élevés. Selon le président d'une fédération régionale des éleveurs d'animaux sauvages, les produits de ces élevages seraient entièrement naturels et tués «sans stress». Les consommateurs, effrayés par les crises de la vache folle, grippe aviaire et autre peste porcine, seraient attirés par cette offre, et prêts à payer 10 euros le kilo pour les pièces nobles du sanglier, soit le double du prix du cochon. En Allemagne, la consommation de gibier serait, selon l'AFP, de 78.000 tonnes, dont la moitié provenant de la chasse, et moins de 5 % de l'élevage, le reste étant importé, notamment de Nouvelle Zélande.

Avril 2005

La Lettre

de la Fédération Nationale des Chasseurs



L'assemblée générale de la Fédération nationale des chasseurs s'est tenue le 21 mars 2005 à Paris, en présence de Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable. Cette lettre de la FNC, largement consacrée à cette Assemblée générale en présente un compte-rendu analytique; l'intégralité des interventions et débats relève d'un autre document qui sera adressé prochainement dans les fédérations.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président de Ponchalon rappelle les trois objectifs qui ont guidé les actions de la FNC au cours de l'année 2004: consolidation, expansion et innovation.

La consolidation, c'est avant tout le nouveau siège de la FNC, au 13, rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux. «Ce nouveau siège correspond à nos responsabilités indique le Président. Il est fonctionnel sans être ostentatoire et a été conçu pour répondre à vos attentes. Il dispose de salles de réunion, d'un plateau technique opérationnel et d'une informatique sécurisée. Ces investissements concrétisent notre volonté de porter la chasse française vers son avenir dans l'autonomie et la responsabilité.» Consolidation également avec la loi «Développement des territoires ruraux», priorité pour la FNC en 2004. «Entre le 30 janvier 2004, date de la première lecture à l'Assemblée nationale et le 10 février 2005, date du vote au Sénat, le texte est passé de 76 à 240 articles, dont 31 dédiés à la chasse. Le volume d'amendements est le signe d'un rendez-vous manqué avec notre tutelle: il a fallu relayer les demandes des fédérations, construire les argumentaires, rédiger avec les parlementaires les amendements et trouver les appuis nécessaires. Sans l'intervention de la FNC, le texte aurait abouti à des errements. Le défaut de consultation en amont et l'absence d'écoute et de compréhension du M.E.D.D. ont jalonné l'élaboration du projet de loi.»

Les travaux réalisés par les pôles relais illustrent l'expansion dont fait preuve la chasse française. Les pôles relais sont

intervenus dans plusieurs domaines essentiels, notamment celui de la nouvelle PAC, de l'observatoire national de la faune sauvage. Concernant l'accord FACE birdlife, le président rappelle que la FNC a clairement conditionné son assentiment à l'intégration du «guide interprétatif» dans l'annexe de la directive 79-409. Cet enjeu ne souffre aucun compromis. La FNC a obtenu de la FACE qu'à l'avenir, celle-ci assure mieux la consultation préalable de ses membres avant toute décision d'orientation stratégique. Dans le même esprit, la FNC a obtenu, avec le concours de l'ONCFS, que le fichier central des validations annuelles des permis de chasser lui soit confié; cela est en cohérence avec le «guichet unique» qui concernera près de 80 fédérations en 2005/2006.

Dans le domaine de l'innovation, la FNC a commandité une étude nutritionnelle sur la qualité des viandes de gibier, dont les résultats ont intéressé la presse et l'ensemble de la filière chasse. Les restrictions législatives qui paralysaient la commercialisation du gibier sont levées; il est désormais possible de mettre en place la collecte du gibier pour l'organisation d'une filière française. Pour s'inscrire dans le cadre de la réglementation européenne sur l'hygiène alimentaire, la chasse française devra former ses chasseurs au niveau local. Cela sera l'occasion de réaffirmer le rôle incontournable des fédérations départementales. Avec le SNCF, la FNC travaille à la mise en place de cette formation.

Avant de conclure, le président de Ponchalon désigne deux enjeux pour l'avenir proche:

- présenter une alternative à la vision anthropomorphique qui prévaut dans le débat sur le bien-être animal, pour lequel l'Union européenne tente de se doter d'une compétence juridique en l'inscrivant dans sa constitution prochainement soumise au peuple français;
- assurer le recrutement des nouveaux chasseurs, qui conditionne l'avenir de nos structures ainsi que celui de la chasse. L'érosion des effectifs se confirme et la FNC devra déterminer les axes d'une politique de reconquête. Ce sujet devrait être à l'ordre du jour des «Universités de la chasse», une manifestation en phase d'élaboration qui réunira prochainement les élus fédéraux.

Une bonne loi pour la chasse

Maître Lagier, juriste de la FNC, revient ensuite sur le grand chantier – tout juste terminé – de la loi «DTR». «Le projet de loi initial était indigent et dangereux pour la chasse; il n'avait pas été concerté avec la FNC. L'un des enjeux



était les ACCA. Sous prétexte de dégâts forestiers, on allait remettre en cause les ACCA et la loi Verdeille, en vigueur depuis 1964. Nous avons réagi par un travail de présentation des ACCA qui a porté ses fruits.» Maître Lagier dresse la liste des acquis de cette loi dont les retombées seront très favorables pour la chasse française:

- reconnaissance légale des plans de gestion;
- simplifications apportées à la pratique de la chasse;
- redéfinition du rôle des réserves de chasse;
- suppression de l'imposition fiscale du droit de chasse que se réserve le propriétaire;
- fichier national des permis;
- consolidation des structures fédérales;
- réforme du code de l'environnement pour asseoir la validité du permis de chasser et affirmer que le contrôle de l'acquittement des cotisations fédérales et participations destinées à l'indemnisation des dégâts de grand gibier fait bien partie des missions des agents de constatation.

Contentieux FDC / ONCFS

A la tribune, Maître de Chaisemartin fait l'historique et le point sur le contentieux avec l'ONCFS, qui concerne individuellement chaque fédération. Ce contentieux comporte deux volets. Le plus simple porte sur la revendication des réserves fédérales par l'Office, s'appuyant sur l'article R221-35 du code rural, maintenant abrogé. Après le jugement rendu par le tribunal administratif de Paris au mois de juin 2003, l'Office, débouté, a d'abord fait appel puis s'est désisté de son appel, et ce jugement est devenu définitif. La suite logique de ce désistement serait le retrait des titres exécutoires par l'Office ou leur annulation par le tribunal. L'autre contentieux porte sur la restitution aux fédérations des frais de garderie payés par elles au profit de l'ONCFS. Le tribunal administratif de Paris a rendu une quarantaine de jugements en juillet 2002, pour lesquels l'Office a fait appel. En appel, le processus de «traitement des affaires de série» intervient: il consiste à ne traiter qu'une affaire pour appliquer la solution à toutes les autres. La Cour administrative d'appel de Paris a rendu un arrêt favorable concernant la fédération du Pas-de-Calais, confirmant la condamnation de l'ONCFS à restituer les sommes concernées. Une mise en demeure d'exécuter la condamnation a été faite. Toutefois, l'Office a formé un pourvoi: il revient donc au Conseil d'Etat de statuer en dernier recours.

Suite à cette intervention, quatre orateurs se succèdent à la tribune.

- Anne-Marie Le Pourhiet, Professeur agrégé des facultés de droit, Université Rennes 1: L'étiologie du droit de

- propriété: de la sacralisation à la « sociétalisation»;
- Christian Barthod, Sous-directeur des espaces naturels, Direction de la Nature et des Paysages: « La sauvegarde des espaces naturels: retour sur les idées et sensibilités nouvelles des 10 dernières années »;
- Marc GUERIN, Chef du projet « Manon » sur les conflits d'usage, Commissariat Général au Plan: « Prospective sur l'évolution future des conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains »;
- Germinal PEIRO, Député de Dordogne, Président du Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires: « Des conflits à l'organisation du partage: le cas des sports de nature »

Le bilan du Sénateur Poniatowski

Après ces exposés, Ladislav Poniatowski, Sénateur de l'Eure et Président du groupe chasse au Sénat intervient à la tribune au sujet de la loi « DTR » – désormais loi du 24 février 2005 – dont il a été l'un des artisans les plus actifs. Après avoir souligné la solidarité entre le milieu parlementaire et le monde de la chasse, Ladislav Poniatowski rappelle les points forts de cette loi (nous ne reviendrons pas sur ceux qui furent évoqués plus haut mais reprendrons juste quelques points, développés par le Sénateur).

Il est maintenant clairement établi que le schéma départemental de gestion cynégétique est confié aux fédérations de chasse et que les Orientations régionales de gestion de la faune et ses habitats, pilotées par les DIREN, n'auront pas de suprématie sur ces schémas.

Concernant les dégâts forestiers, une solution durable a été arrêtée, la propriété forestière comme la chasse ayant fait des concessions. Le chasseur prend une part de responsabilité: s'il ne respecte pas le plan de chasse, le propriétaire peut se retourner contre lui pour une réparation des dégâts. Selon Ladislav Poniatowski, cet accord pérennise les 10 000 ACCA qui constituent le socle de la chasse dans un grand nombre de départements. A noter qu'elles peuvent désormais, en toute légalité, « vendre » des journées de chasse et s'attribuer une ressource pour financer d'éventuels dégâts forestiers ou simplement assurer leur fonctionnement.

Concernant la « panne » de l'observatoire de la chasse et de la faune sauvage: « Si certains mènent la politique de la chaise vide alors que l'observatoire fait des propositions, tant pis pour eux. C'est un bon instrument qui donne une petite marge de manœuvre sur les jours d'ouverture. Si l'observatoire ne peut pas fonctionner, autant le supprimer. Cela serait pourtant regrettable. »

Sur les dates d'ouverture justement, au niveau européen



des rencontres, dîners débats, colloques et autres manifestations. Contact : asso.ruralite-societe@accesyst.com .

Collisions avec des animaux sauvages et Fonds de garanties

Depuis la loi du 1er août 2003, les victimes d'accidents causés par des animaux sauvages et non couverts par une assurance « tous risques » peuvent être indemnisés, sous certaines conditions et avec une franchise de 300 euros, par le Fonds de garanties. Le Fonds de garanties est un organisme d'indemnisation légal existant depuis 50 ans, créé pour aider les victimes de certains dommages en l'absence de garanties d'assurances. Contact : 01 43 98 86 86 ou 01 56 03 90 39.

Et maintenant, la recherche au sang... du petit gibier

C'est à peine exagéré: nos amis belges ont maintenant à leur disposition des conducteurs brevetés pour la recherche du petit gibier! Ces conducteurs interviennent gratuitement pour assister sur demande le chasseur le jour même de la chasse, ou le lendemain ce qui est plus aléatoire convient le rédacteur de la revue « Chasse et Nature » dont est extraite cette information, car le petit gibier laisse moins de sentiment que le grand gibier. Il n'existe pas d'examen officiel pour être conducteur de chien de recherche du petit gibier mais certains clubs organisent cependant des cours, sanctionnés par des épreuves théoriques et pratiques. En France, de nombreux chasseurs disent volontiers qu'ils ne pratiquent « que pour le plaisir de voir travailler leur chien »; apparemment, des collègues belges ont trouvé la solution pour faire travailler leur chien à la chasse... sans chasser.

Restitution des actes du colloque de Larrazet

Les 19 et 20 février, des personnalités du monde de la chasse se sont retrouvées à Larrazet, dans le Tarn et Garonne, pour participer à une rencontre organisée à l'occasion de la publication des actes du colloque qui s'est tenu en novembre 2003, sur le thème « Comprendre la chasse, c'est changer son regard sur la nature ». Ce colloque fut organisé par une petite association culturelle n'ayant pas d'affinités particulières avec le monde de la chasse, donc disposant d'une vision libre. Il a permis de mener une réflexion profonde sur la chasse, alimentée par des esprits indépendants et sincères: historiens, anthropologues, cinéastes, etc. Les actes du colloque, dont la lecture est particulièrement enrichissante pour les acteurs de la chasse d'aujourd'hui, sont disponibles auprès de la Maison de la culture – 82500 LARRAZET – Tél. 05 63 20 71 22 au prix de 25 euros (dont 5 euros pour participation aux frais d'envoi).

Les réserves de chasse en France

Au terme d'une mission confiée par le Premier ministre, Pierre Lang, député de la Moselle et président de la fédération des chasseurs de ce département, a rendu un volumineux rapport qui fait l'objet d'une publication éditée par « La documentation française », dans la collection des rapports officiels. Cet ouvrage important fait le point sur cet élément primordial de la gestion de la faune sauvage que sont les réserves de chasse, et dresse des pistes d'avenir pour améliorer leur efficacité.

Gonflé !

L'observatoire des mutations institutionnelles et juridiques de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges a adressé à la FNC, en janvier, une demande de soutien financier pour un colloque sur « les animaux et les droits européens », qui a eu lieu début avril. Ce colloque bénéficie du soutien de l'Union européenne mais pas suffisamment pour couvrir les frais lit-on dans le courrier de la Faculté. Dans le programme joint, nous notons une journée consacrée au thème « la souffrance des animaux », avec une partie sur la chasse (entre les expériences scientifiques, les abattages rituels et la corrida), animée par deux intervenants dont... Gérard Charollois, présenté comme vice-président du Tribunal de grande instance de Périgueux mais aussi figure de proue de l'anti-chasse en France, ce qui laisse augurer de l'objectivité du débat. Participer à un colloque, pourquoi pas – à condition d'y être invité, ce qui n'est pas le cas – mais payer la chambre d'hôtel de M. Charollois, « faut pas pousser ».

Prix des bois: la filière française malmenée par la mondialisation du marché

Dans une précédente lettre, nous avons annoncé un redressement des prix constaté aux premières ventes d'automne, après la chute des cours consécutive aux tempêtes. La suite des ventes a confirmé la tendance, à savoir hausse des prix du chêne, redressement des résineux et marasme pour le hêtre. Des nouvelles relativement bonnes qui ne doivent cependant pas occulter les difficultés rencontrées par la filière bois française, confrontée à la mondialisation du marché et donc à une concurrence accrue.

Proposition de loi pour le rattachement de la chasse au ministère de l'Agriculture

Depuis 5 ans, les parlementaires ont légiféré à plusieurs reprises sur la chasse et à chaque fois, ils furent directement sollicités par nos instances fédérales confrontées à un ministère peu sensible à leurs attentes et arguments, voire hostile. Les députés ont tiré semble-t-il des enseignements de cette situation: 108 d'entre eux viennent d'appuyer leur collègue Jacques Briat qui a présenté une proposition de loi visant à rattacher la chasse au ministère de l'Agriculture. Certes, il ne s'agit que d'une proposition et non d'un projet, et celle-ci ne sera peut-être pas retenue mais voilà qui en dit long sur les liens entre la chasse et son actuelle tutelle.

Des députés remettent en question la chasse à courre



Crédit photo : FDC Vendée

Aiguillonnés par le lobby international du bien-être animal et encouragés par l'évolution de la législation en Angleterre, plusieurs députés ont interrogé le ministre sur l'opportunité de maintenir la légalité de la chasse à courre en France. Il s'agit notamment de Eric Diard (Bouches-du-Rhône – UMP), Bruno Bourg-Broc (Marne

– UMP), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle – UMP) et Jean Roatta (Bouches-du-Rhône – UMP). Deux sénateurs ont également adressé au gouvernement des questions écrites dans ce sens : Sylvie Demarecaux (Nord – Non-inscrit) et Bernard Piras (Drôme – PS).

Des piégeurs dans les commissions départementales... mais moins de chasseurs

La député Claude Darciaux a plaidé pour l'insertion des représentants des piégeurs agréés adhérents à l'UNAPAF au sein des commissions départementales appelées à remplacer les Conseils départementaux de la Chasse et de la faune sauvage, créés en 1986. On ne peut qu'approuver mais ceci ne calme pas la vive inquiétude du monde de la chasse: le MEDD et le Ministère de l'Intérieur envisagent de réduire encore la représentation des chasseurs au sein de ces organismes consultatifs, qui devraient être les leurs, et où bientôt l'administration ne consultera plus... que l'administration.

Une loi pour réduire l'abandon des animaux domestiques ?

Cette proposition de loi a été déposée en janvier dernier. Elle prévoit l'identification permanente (tatouage, puce électronique) obligatoire de tous les chiens, chats et animaux domestiques dont la liste sera établie par décret, ainsi que la déclaration de toute possession, acquisition, vente, décès et naissance auprès d'un vétérinaire. Par ailleurs, les personnes ayant abandonné un animal domestique seraient condamnées à rembourser à l'organisme ayant recueilli l'animal tous les frais engagés.

de remaniements, de pressions et de coupes lit-on dans «La pêche et les poissons» de janvier, il est temps de revenir à la raison: la mariée était trop belle». A tel point qu'un Président de fédération s'est posée la question: «la mariée est-elle encore une femme?». Cette boutade en dit long sur l'énorme déception des pêcheurs qui n'a fait que s'accroître au fil des semaines. Fin mars, l'UNPF s'est jointe à un collectif où figurent notamment la LPO, le WWF et la SNPN pour dénoncer une «proposition de loi inacceptable», livrant les eaux de nos rivières aux lobbies hydroélectriques et agro-chimiques. Selon le communiqué de ce collectif, le projet de loi est plus que complaisant envers les gros pollueurs producteurs de pesticides et engrais, ferme les yeux sur le gaspillage d'eau, consacre la quasi gratuité de l'eau aux agriculteurs tout en faisant payer le prix fort aux particuliers, assouplit les règles qu'il conviendrait de durcir pour limiter l'impact environnemental des barrages. Cette réaction s'est, semble-t-il, soldée par un gel de la loi... sur l'eau. En espérant que le dégel (sans doute post-référendum...) n'apportera pas de mauvaises surprises.

Projet de loi sur l'eau : pire qu'un flop, un plouf !



Crédit photo : FDC Ardèche

Les fédérations de pêche, très impliquées en matière de protection des milieux, furent très déçues de la proposition de loi sur l'eau faite par le Gouvernement. Au départ de ce chantier législatif, l'Union nationale pour la pêche en France était confiante mais « après un an de travaux,

Des posters très appréciés dans les écoles

La Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire a réalisé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Inspection académique, un superbe poster illustrant le cycle des saisons, offert à chaque école primaire du département. Un exemplaire a été envoyé à chaque fédération. Les fédérations intéressées par ce produit peuvent passer commande directement auprès de l'imprimeur: Central FAB – 1, bis, rue R Barthélémy – ZI de la Croix Cadeau – 49240 AVRILLE – Tél. 02 41 34 84 00. Le coût est de 1.080 euros HT pour 1000 exemplaires.

Catalogue de formation en Saône et Loire

La loi confie aux fédérations la formation des chasseurs. Suite à l'acquisition d'une propriété permettant d'assurer cette mission, la Fédération des chasseurs de Saône et Loire propose à ses adhérents une série de neuf formations: piégeage 1 (agrément); piégeage 2 (recyclage); sécurité à la chasse; droits et devoirs du garde particulier; fonctionnement d'une association de chasse; aménagements petit gibier; voyage d'étude sur la gestion du lièvre; voyage d'étude réseau oiseaux d'eau et zones humides. Un catalogue a été édité pour présenter aux chasseurs ces stages et les modalités d'inscription. Contact: Thierry Peyrton – Tél.: 03 85 27 92 76.

LPO et Ligue ROC préconisent une fermeture plus précoce de la bécasse (et autres migrateurs)

Au lendemain du décret communiquant les dates de fermeture de la chasse, la LPO et le ROC se sont déclarés plutôt satisfaits, en regrettant toutefois que tous les autres migrateurs, dont la bécasse, n'aient pas fermé plus tôt. Pour la LPO, une fermeture de toutes les espèces au 31 janvier serait «la meilleure solution». Plus prudent, le ROC ne donne pas de date: comme les périodes de chasse ne cessent de se resserrer, les protectionnistes finissent par être rattrapés par leurs revendications, ce qui les oblige ensuite à se contredire en revendiquant des dates plus restrictives que celles qu'ils avaient préconisées quelques années plus tôt.

Une fédération européenne des bécassiers

La Fédération des associations nationales des bécassiers du Paléarctique occidental a été créée pour mieux gérer la bécasse et ses biotopes à travers la totalité de l'aire de répartition de l'espèce. Nous relevons, parmi les objectifs de l'association: la coordination des efforts entrepris par les membres, à travers un réseau de collecte de données

Les chasseurs du Centre sur Internet

La Fédération régional des chasseurs du Centre nous informe de la mise en ligne de son site Internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.chasseursducentre.fr.

Des présidents (et des directeurs) en formation

Des présidents fédéraux ont planché lors de séminaires de formation organisés à leur attention par le SNCF. C'est une première qui a ravi les Présidents Cubaynes (Lot), Desbrosse (Marne), Foulon (Manche), Gabillot (Allier), Mathieu (Vosges), Méhauté (Finistère), ainsi que Michel Meraud (administrateur Isère). Objet de ce séminaire: consolider son management et mener des actions de progrès. Ce stage répond aux orientations de la loi du 4 mai 04, mettant en place de nouveaux outils de gestion des compétences, notamment en instaurant des entretiens professionnels annuels obligatoires, d'ici fin 2006. Cette formation est également proposée aux directeurs: une trentaine d'entre eux l'ont déjà suivie. Renseignements auprès de Malika Dupré au SNCF.



et d'échange d'informations; le soutien aux associations; l'engagement dans les études scientifiques; l'apport d'un appui scientifique et technique aux instances nationales et internationales (surtout européennes); la promotion d'une éthique stricte de la chasse à la bécasse et la dénonciation des manquements à la déontologie cynégétique et aux directives communautaires. Parmi les membres fondateurs, deux associations de bécassiers italiens, une association suisse, une espagnole et une française (Club national des bécassiers). Jean-Paul Boidot, Président d'honneur du CNB, est le président de cette nouvelle fédération. Toutes nos félicitations !

La liste des espèces au statut défavorable, selon Birdlife

La FACE a demandé à la FNC de se prononcer sur une «liste des espèces au statut de conservation défavorable», récemment publiée par Birdlife, association européenne de protection des oiseaux. La lecture de cette liste est édifiante: elle reprend pratiquement tous les gibiers d'eau migrateurs, hormis la sarcelle d'hiver et le canard siffleur. Y apparaissent également les perdrix (grises et rouges pas de détail!), ainsi que la caille, la bécasse, les bécassines, etc. Serait même en danger... l'étourneau sansonnet ! Suite à cette publication, le Président de Ponchalon a adressé un courrier au Secrétaire général de la FACE.

«Bien que se prévalant d'être scientifiques, écrit le Président, beaucoup de ces systèmes/modèles font appel, à côté d'éléments objectifs, à des éléments subjectifs de nature plus ou moins arbitraires, et surtout définis unilatéralement par leurs auteurs sans faire l'objet de consensus plus large en amont. Quant aux éléments objectifs, ils ne sont pas exempts de toute critique scientifique. Ainsi en est-il des travaux de Birdlife. C'est pourquoi il nous paraît prématuré de débattre d'une liste, qui n'est que le résultat d'une méthode, sans débattre de la méthode elle-même, sur laquelle les organisations de chasseurs n'ont à notre connaissance jamais été consultées ni a fortiori associées. Si les «règles du jeu» ne font pas l'objet de consensus, il ne sert à rien de vouloir jouer ensemble par la suite». Manifestement, la liste publiée par Birdlife est – à peu

de choses près – calquée sur celle des oiseaux protégées dans des pays ultra restrictifs en matière de chasse, tels les Pays-Bas et la Belgique (région Flandres). Après les attaques contre les chasses traditionnelles (années 80), les périodes de chasse (années 90), voilà venues celles contre la liste des espèces chassables.



Crédit photo : FDC Loire

Portes ouvertes dans les chenils

La société de vénerie organise pour la troisième année la journée «portes ouvertes» dans les chenils, le samedi 21 mai. Cette journée, ouverte à tous les publics, permet à la vénerie d'afficher clairement sa volonté d'ouverture vers l'extérieur, et de faire découvrir au grand public le savoir-faire des piqueux et le travail passionnant que représentent l'entretien et les soins apportés aux meutes. La vénerie française compte actuellement 450 équipages et 20.000 chiens.

Eradication du cerf en forêt de Brotonne



Crédit photo : FDC Lot, Eric Pujol

Depuis 2001, des cas de tuberculose bovine frappent le cerf en forêt de Brotonne (Seine Maritime). L'apparition en France de cette maladie, contagieuse pour les animaux domestiques et pour l'homme, inquiète beaucoup les

services sanitaires; des clôtures électrifiées ont été installées en bordure de forêt pour empêcher les sorties d'animaux. Un récent rapport d'enquête épidémiologique a préconisé l'éradication rapide de ce foyer sauvage, estimé entre 100 et 150 animaux. Les chasseurs ont été sommés de faire des battues supplémentaires en mars mais ceci n'a évidemment pas suffi et les chasses reprendront en septembre. Il faudra sans doute de longues années avant qu'une population se reconstitue; la réintroduction de sujets sains est actuellement jugée prématurée par les autorités.

Sanctuarisation

L'Office national des forêts a créé la première grande réserve biologique de France. Il s'agit de la partie de la forêt de Chizé où l'ONCFS a longtemps mené des études

scientifiques qui ont fait progresser la connaissance et la gestion du chevreuil. De nombreuses reprises y ont également été réalisées dans les années 70/80: les animaux capturés ont été relâchés aux quatre coins de France et ont fait souche. Désormais, seuls les scientifiques auront accès au site; toute coupe d'arbres devra faire l'objet d'un protocole de recherche et toute plantation sera interdite. Environ cent réserves sanctuaires ont été créées jusqu'à présent mais de petites superficies, de l'ordre de quelques dizaines d'hectares.

Nouveau : un réseau d'échangisme... cynégétique

Un jeune chasseur de Seine-Maritime, Michaël de Toldi, a mis au point un nouveau site Internet dont l'objectif est l'échange gratuit de journées de chasse dans toute la France. Le principe est simple: il suffit d'indiquer dans les cases correspondantes ce que l'on propose, puis ce que l'on recherche. Ensuite, le site sélectionne automatiquement toutes les propositions qui correspondent à vos souhaits. L'intérêt du site et de mélanger tous les styles de chasseurs: les sauvaginaires, les bécassiers, les chasseurs de grand gibier, les piégeurs, etc. L'adresse du site est <http://www.chassetroc.com/>. L'échange d'invitations est sans doute la meilleure solution pour réaliser des séjours de chasse authentiques, dans un esprit de convivialité, et à moindre coût. Toutes nos félicitations et tous nos encouragements à Michaël de Toldi!

Ruralité et société

Ladislas Poniowski, sénateur de l'Eure, est le président d'une nouvelle association «Ruralité et société» dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des forces vives du monde rural, afin d'orienter les choix des pouvoirs publics vers une politique rurale ambitieuse, innovante et humaniste. Rappelons que Ladislas Poniowski est le président du groupe Chasse au Sénat et que nous lui devons de nombreux points positifs de la loi «Développement des territoires ruraux». Cette nouvelle association apolitique qu'il dirige va organiser, au cours des mois à venir,

cette fois, le Sénateur réaffirme que l'intégration dans la Directive du guide interprétatif permettrait d'obtenir plus de souplesse. S'adressant à Serge Lepeltier: «Le Premier ministre a pris l'engagement d'écrire à Bruxelles. Il vous revient, Monsieur le Ministre, de prendre le relais jusqu'à ce que la Commission accepte ce guide.»

Le financement par l'Etat de l'ONCFS, à hauteur de 8 millions d'euros en 2004, devra être porté à 20 millions pour que l'Etablissement puisse remplir ses missions.

Avant de quitter la tribune, le Sénateur Poniowski demande le report de l'interdiction des munitions à plombs dans les zones humides, prévu pour l'ouverture prochaine.

Le Président de Ponchalon, avant de laisser la parole au ministre, insiste sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les règlements et décrets qui permettront de bénéficier des avancées de cette loi. Toujours soucieux de l'avenir, il évoque le projet de loi d'orientation agricole et les priorités de demain: «il est temps de passer aux défis de la modernité que sont la formation, le monitoring des espèces ou encore la légitimité de la chasse dans l'opinion. En effet, les chasseurs sont des utilisateurs légitimes des ressources naturelles. Nous avons besoin de moyens pour défendre la chasse face à la montée de la sensiblerie, du bien-être animal. Comprendre la chasse, c'est aussi changer de regard sur la nature. Les chasseurs souhaitent des réponses à leurs attentes de la part de leur ministère.»

Jusqu'au référendum, on rase gratis

L'intervention du ministre – nous y avons consacré le premier compte-rendu de l'AG («Les chasseurs aux pays des merveilles») – montre que, à la veille d'un scrutin qui risque de mettre à mal la classe politique, les chasseurs sont «ménagés». Après avoir affirmé la place prépondérante de la Chasse dans l'écologie, le ministre rappelle son souci de la diminution du nombre de chasseurs, «grave pour l'équilibre des territoires ruraux et la gestion de la faune». Il se dit prêt à étudier les solutions pour aider les jeunes à accéder à la chasse. L'autre grand enjeu présenté par le ministre est le maintien de la biodiversité, dans lequel les chasseurs ont un rôle prépondérant à jouer. Le financement de l'ONCFS sera assuré, espère-t-il, et les travaux de l'Office permettront d'obtenir des avancées en matière de dates d'ouverture de la chasse. Le ministre apporte également des garanties sur le déblocage de deux vieux dossiers: l'ouverture plus précoce de la perdrix grise, et la possibilité de tirer le renard en période de chasse anticipée du grand gibier. Les textes réglementaires seront signés rapidement, en fonction des administrations et des arbitrages gouvernementaux. Quant au plomb, il n'est pas exclu de «gagner un peu de temps» (ce qui sera confirmé par la suite; voir «En bref»). Ah, s'il pouvait y avoir des référendums tous les ans...

Après la pause déjeuner, l'assemblée reprend avec les bilans et perspective des «Missions» et groupes de travail suivants:

- Fédérations à ACCA: Président Pilard
- Fédérations à Faibles Effectifs (FFE): Président Thomas
- Comité Guillaume Tell: Thierry Coste
- Mission technique: Président Bettig
- Mission dégâts de gibier: Président Arnould

Claude Suquet, de l'Institut de sondage CSA, présente ensuite le sondage commandité par la FNC, sur les attentes des nouveaux chasseurs. 549 entretiens téléphoniques ont été menés auprès de récents lauréats du permis de chasser, parmi lesquels 407 personnes ont validé leur permis de chasser. Les résultats complets de ce sondage ont été communiqués aux fédérations; un «chasseur.com» y sera spécialement consacré.

Pas d'augmentation du timbre

Vient ensuite l'heure des bilans et budgets, présentés par les Présidents Duperray et Berger et par Lionel Tesson, expert-comptable. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2004, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. L'assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2004 à l'unanimité. Idem pour le budget de la FNC. Le Président de Ponchalon propose d'inscrire le prix du timbre fédéral 2006-2007 dans la même fourchette que l'an passé, soit 43/77€ et de maintenir le timbre grand gibier à 45€ pour 2005-2006. Ces propositions sont entérinées par l'assemblée, en espérant que le Gouvernement fera preuve de la même sagesse en n'augmentant pas, l'an prochain, les redevances de validation du permis de chasser.

Régionalisation des dates

En dernier lieu, l'assemblée revient sur la régionalisation des dates de chasse des migrateurs, sur laquelle Maître Lagier présente une analyse favorable en gardant toutefois une certaine prudence pour que cette démarche ne se retourne pas contre les chasseurs. «Cette mesure aurait l'avantage d'avancer les dates pour certaines espèces, dans certaines régions; le guide interprétatif aiderait à soutenir cette démarche. Pour d'autres espèces, la question doit être creusée. Mon opinion est plutôt favorable, mais cela implique une réflexion rapide et technique sur le sujet.»

Le Président Sabarot estime que la régionalisation implique des connaissances scientifiques qui varient selon les gibiers et les régions. «La situation ne peut pas être pire. Je pense que nous devons tenter notre chance.»

Après ces discussions, la proposition est adoptée à l'unanimité et l'assemblée est close par le Président.

